

Changement de fenêtre en copropriété

Par **LexLuthor**, le **06/06/2022** à **09:21**

Bonjour,

Lors d'une étude de cas sur le changement de fenêtre en copropriété j'ai écrit quelque chose de plutôt similaire à ça: <https://www.adomia-paris-idf.fr/produits/changement-de-fenetres-en-copropriete/>. Cependant, ma note n'est vraiment pas à la hauteur de mes espérances. Aurais-je manqué quelque chose?

Merci pour votre réponse

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **06/06/2022** à **15:50**

Bonjour;

Afin de mieux vous répondre il faudrait nous présenter votre travail qui à nous donner un aperçu du raisonnement que vous avez développé, de mémoire.

Car si vous avez en effet écrit quelque chose sur le ton de la publicité comme c'est le cas sur ce site, il est peu étonnant que la note n'ait pas été bien élevée, il y a une différence entre la façon de traiter un cas pratique de droit et de présenter une copie relevant plutôt de la publicité qui va non pas mettre en relief une réflexion juridique, mais une simple "information clientèle".

Chris

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/06/2022** à **06:56**

Bonjour

Je rejoins Chris votre source est le site d'une entreprise privée.
Je me suis même demandée si ce n'était pas une pub déguisée?

Plus sérieusement, peut-être que sur le fond il y a des éléments intéressants, en revanche sur le forme il est clair que cela ne peut pas servir de modèle pour un syllogisme juridique.